



LM /SG/MV n° 2025-111

Le 22 juillet 2025

PROCÈS-VERBAL de la Séance du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 22 juillet 2025

Le mardi vingt-deux juillet deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PLANAISE, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de **Monsieur Lionel MURAZ, Maire**.

Présents : MURAZ Lionel, GIRAUD Sylvie, PERRIN Xavier, SALOMON Bernard, PAPIN Josselin, AGUETTAZ Michel, ROZIER Marc, GADBLED Sandrine, BATAILLARD Thierry.

Excusés : GORGES Annie qui a donné pouvoir à Lionel MURAZ, PEROT Ludovic, UCAR-MORELLE Olivia, BENDOTTI Romuald qui a donné pouvoir à Michel AGUETTAZ, GONTARD Nathalie qui a donné pouvoir à Xavier PERRIN, D'AMBROSIO Anthony.

Sandrine GADBLED a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, Lionel Muraz, procède à la lecture des différents pouvoirs remis par les membres du conseil municipal absents. Ensuite un tableau des signatures est émargé.

Le Conseil Municipal a été convoqué le 17 juillet 2025 par e-mail. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le Procès-verbal de la séance du 01 juillet 2025 (12 votants dont 3 pouvoirs).

Monsieur le Maire informe que toutes les délibérations sont consultables en Mairie aux jours et heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet "*Planaise.fr*", rubrique "*Mairie*" puis onglet "*Les séances du Conseil Municipal*".

Délibération DÉL 2025-16

OBJET : BUDGET M57 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient de prévoir des crédits à la section d'investissement du budget 2025 pour payer la facture de l'entreprise de charpente suite au changement des ardoises.

Il propose de prendre les crédits sur une partie des crédits prévus sur le compte 614 « charges locatives » et d'augmenter le virement à la section d'investissement.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
Chapitre	Article	Objet	Montant
011	614	Charges locatives	- 71 000 €
023		Virement à la section d'investissement	+ 71 000 €
		Total.....	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes			
Chapitre	Article	Objet	Montant
021		Virement de la section de fonctionnement	+ 71 000 €
		Total.....	+ 71 000 €

Dépenses			
21	2131	Bâtiments publics	+ 71 000 €
		Total....	+ 71 000 €

Monsieur le maire soumet cette décision modificative aux membres du conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

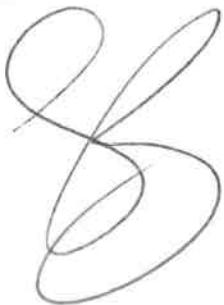
AUTORISE la décision modificative comme précisé ci-dessus.

DIT que suite à cette décision les équilibres des sections sont de 930 145,93 € en section de fonctionnement et de 170 056,48 € en section d'investissement.

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés (12 votants dont 3 pouvoirs).

La séance du Conseil Municipal est clôturée à 19h00

La Secrétaire de Séance,
Sandrine GADBLED



Le Maire,
Lionel MURAZ